

**CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS  
DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA SOMME**

**Association Loi 1901**  
Siège social : 50 rue Riolan  
80000 AMIENS

SIRET 417 764 172 00033  
APE : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

---



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY  
Tél. 03 22 53 45 00  
E-mail : [vdb@vdbassociés.fr](mailto:vdb@vdbassociés.fr)  
web : [vdbassociés.fr](http://vdbassociés.fr)  
Capital social de 250.000 €  
R.C.S. Amiens B 581 720 729  
N° TVA : FR 85581720729

Aux Adhérents de l'Association CIDFF SOMME,

## **I/ OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CIDFF SOMME, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

## **II/ FONDEMENT DE L'OPINION**

### **2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2 - INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

### **V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

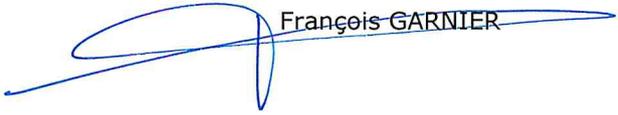
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 30 mai 2024

**VDB ET ASSOCIES**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
REPRESENTE PAR :

  
François GARNIER

## **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

✚ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

✚ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

✚ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

✚ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

✚ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**CIDFF**

**Comptes Annuels**

**Du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023**

**BILAN - ACTIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	23 199,14	23 199,14		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	42 743,83	40 457,21	2 286,62	3 996,55
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>65 942,97</b>	<b>63 656,35</b>	<b>2 286,62</b>	<b>3 996,55</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	76 352,29		76 352,29	78 898,94
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	64 436,55		64 436,55	64 671,28
<b>Charges constatées d'avance</b>	1 799,63		1 799,63	3 158,09
<b>TOTAL (II)</b>	<b>142 588,47</b>		<b>142 588,47</b>	<b>146 728,31</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>208 531,44</b>	<b>63 656,35</b>	<b>144 875,09</b>	<b>150 724,86</b>

**BILAN - PASSIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	61 638,13	38 537,32
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-8 573,85	23 100,81
<i>Situation nette (sous total)</i>	53 064,28	61 638,13
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>53 064,28</b>	<b>61 638,13</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 999,84	13 618,23
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	59 824,07	48 933,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 160,00	2 160,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	12 826,90	24 375,00
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>91 810,81</b>	<b>89 086,73</b>
<b>Ecarts de conversion passif</b>	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)</b>	<b>144 875,09</b>	<b>150 724,86</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	151,50	195,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	16 341,05	
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	479 158,42	430 247,40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 352,97	42 209,49
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	185,58	208,82
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>530 189,52</b>	<b>472 860,71</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	463,52	523,65
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	133 955,64	93 127,95
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 045,09	4 412,84
Salaires et traitements	301 408,95	271 618,31
Charges sociales	84 791,90	76 917,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 671,69	6 444,85
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	22,58	8,72
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>532 359,37</b>	<b>453 054,04</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 169,85</b>	<b>19 806,67</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	<b>-2 169,85</b>	<b>19 806,67</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	404,00	3 987,57
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>404,00</b>	<b>3 987,57</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	6 808,00	693,43
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>6 808,00</b>	<b>693,43</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-6 404,00</b>	<b>3 294,14</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>530 593,52</b>	<b>476 848,28</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>539 167,37</b>	<b>453 747,47</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-8 573,85</b>	<b>23 100,81</b>

**Annexes comptables**

**SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**SOMMAIRE**

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ECARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRES			NA

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**PRÉSENTATION**

L'objet social de l'entité :

- favoriser l'autonomie des femmes
- valoriser la place de la femme et le rôle de la famille dans la société
- contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- permanence juridique
- plateforme téléphonique
- lutte contre les violences
- favoriser l'insertion professionnelle des femmes

Les moyens mis en oeuvre :

Toutes les actions ont été réalisées par les salariés de l'association

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 144 875,09 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -8 573,85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

**Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	20 ans
- Matériels et outillages	2 ans
- Matériels informatique	3 ans

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	23 199			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		2 668		
		Matériel de transport				
Matériel de bureau & info., mobilier			38 114		1 962	
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III	40 782		1 962	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL IV				
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	63 981		1 962	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			23 199		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons					
	Inst.tech., mat. outillage indus.						
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.				2 668	
		Matériel de transport					
Mat.bureau, info., mob.					40 076		
Emballages récup. div.							
Immos corporelles en cours							
Avances et acomptes							
		TOTAL III			42 744		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL IV					
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			65 943		

## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		23 199			23 199
<b>TOTAL</b>		<b>23 199</b>			<b>23 199</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	2 044	188		2 232
	Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.		34 742	3 484		38 225
Emballages récupérables divers					
<b>TOTAL</b>		<b>36 786</b>	<b>3 672</b>		<b>40 457</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59 985</b>	<b>3 672</b>		<b>63 656</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 50px;" type="text"/> Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres coll. publiques    Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3) Charges constatées d'avance	71 571	71 571	
<b>TOTAUX</b>		<b>78 010</b>	<b>78 010</b>	
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés des - Prêts accordés en cours d'exercice (2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques) (3) Créances reçues par legs ou donations			

**COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 800
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>1 800</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	76 210
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>76 210</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	38 537,32		38 537,32				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires					23 100,81		61 638,13
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Excédent ou déficit de l'exercice	23 100,81		23 100,81		-8 573,85	23 100,81	-8 573,85
<b>TOTAUX</b>	<b>61 638,13</b>		<b>61 638,13</b>		<b>14 526,96</b>	<b>23 100,81</b>	<b>53 064,28</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES**

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	38 537,32		23 100,81		61 638,13
Excédent ou déficit de l'exercice	23 100,81		-8 573,85	23 100,81	-8 573,85
<b>TOTAUX</b>	<b>61 638,13</b>		<b>14 526,96</b>	<b>23 100,81</b>	<b>53 064,28</b>

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)					
à 1 an max. à l'origine					
à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		17 000	17 000		
Personnel & comptes rattachés		17 252	17 252		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		36 455	36 455		
Etat & autres collectiv. publiques					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés		6 117	6 117		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		2 160	2 160		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		12 827	12 827		
<b>TOTAUX</b>		<b>91 811</b>	<b>91 811</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

**COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>MONTANT</b>
Exploitation	12 827
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>12 827</b>

**CHARGES À PAYER**

<b>CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 834
Dettes fiscales et sociales	25 245
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 160
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>34 239</b>

**HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**COMMISSAIRES AUX COMPTES****VDB & Associés**

15 Avenue Paul Claudel

80480 DURY

**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	<b>Exercice</b>	<b>Exercice N-1</b>
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>		
CABINET VAN DEN BOSSCHE	3 600	3 500
<b>Total</b>	3 600	3 500

**LES EFFECTIFS**

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-580 du 23 mai 2006, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants. Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions. Les salaires bruts versés aux trois personnes les mieux rémunérées par l'association s'élèvent à un montant de 101 798 €

**LES EFFECTIFS**

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Personnel salarié :</b>	<b>11,00</b>	<b>11,00</b>
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
CDI	9,00	9,00
<b>Personnel mis à disposition :</b>		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		